



SPREP
Secretariat of the Pacific Regional
Environment Programme

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES
**Spécialiste du suivi et de l'évaluation – Projet de lutte
contre les déchets dans l'océan Pacifique (POLP)**

TABLE DES MATIÈRES

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. PROJET DE LUTTE CONTRE LES DÉCHETS DANS L'OCÉAN
PACIFIQUE

C. DESCRIPTION DU POSTE

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 150 personnes travaillent pour le PROE ; il dispose d'un budget annuel d'environ 35 millions d'USD pour l'année 2022.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes septentrionales
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie

- France
- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
- **Objectif régional 2** : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- **Objectif régional 3** : Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution ;
- **Objectif régional 4** : Les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**.

- Nous valorisons notre **personnel**.
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

Projet de lutte contre les déchets dans l’océan Pacifique

Les déchets marins constituent un problème urgent pour l'environnement, la santé et l'économie des pays insulaires du Pacifique. La pollution par les plastiques, en particulier, met en danger les moyens d'existence des populations des îles océaniques qui sont tributaires des systèmes côtiers pour leur alimentation, le commerce et le tourisme. Les plastiques ont des effets dommageables sur les poissons et d'autres organismes marins, sur les récifs coralliens, sur les plages et sur les forêts de mangrove, et dévalorisent l'attrait des côtes, menaçant la croissance du secteur du tourisme.

Lors des réunions des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique en 2017 et 2018, ces derniers et ces dernières se sont engagés à envisager rapidement des mesures visant à réduire les plastiques à usage unique et à approuver le Plan d'action régional océanique pour la lutte contre les déchets marins élaboré par le PROE (ou plus simplement, le « Plan d'action contre les déchets marins »).

De nombreux pays océaniques ont déjà lancé ou annoncé des initiatives visant à réduire les plastiques, telles que l'interdiction de l'utilisation de sachets plastiques ou son imposition, l'interdiction des pailles en plastique et des emballages en polystyrène et l'instauration d'un système de consignation des contenants. Ces initiatives soulignent le ferme engagement de la région du Pacifique à la lutte contre la pollution plastique marine.

Démarrage du projet

Le *Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique* (POLP) est né du désir des autorités australiennes d'aider le PROE et les États insulaires océaniques à mettre en œuvre des actions concertées dans le cadre du Plan d'action contre les déchets marins, et s'inscrit plus largement dans l'aide apportée par l'État australien en faveur de la pérennité de l'océan Pacifique.



Le POLP est financé par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce via le *Australian Aid Program* (Programme d'aide australienne) et est administré au nom du Gouvernement australien par son ministère de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement dans le cadre d'un accord de subvention, avec le PROE pour partenaire de mise en œuvre régionale.

Le travail préliminaire de conception pour ce projet a débuté en mars 2019 ; il avait pour contributeurs des membres du personnel du PROE, des bailleurs de la région du Pacifique et des fonctionnaires du ministère australien de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement. Ce projet a tout d'abord été conçu pour lutter contre la menace posée par la pollution marine et pour proposer des actions définies dans le cadre du Plan d'action contre les déchets marins programmé sur quatre ans, appuyé par un financement à hauteur de 8 millions d'AUD par l'État australien. En juillet 2019, l'Australie a prolongé son engagement par un investissement de six ans dans le projet, qui représente 16 millions d'AUD.

Au regard de l'enthousiasme avec lequel les États insulaires océaniques se sont attaqués à ce problème, le financement australien dans le cadre du POLP tombe à point nommé pour apporter l'assistance technique, les renforcements de capacités et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures de réduction du plastique.

Résultats à long terme du projet

Les résultats à long terme de ce projet sont :

« Le nombre de déchets marins dans les environnements côtiers des pays du Pacifique insulaire a diminué, grâce à la réduction de la disponibilité de certaines catégories de plastiques à usage unique posant problème provenant de sources domestiques ou touristiques, tels que les sacs plastique, le polystyrène, les pailles, les bouteilles en PET et autres produits. »

Résultats à moyen terme du projet

Ce projet a été conçu pour aider les pays insulaires du Pacifique par le biais d'une approche intégrée qui tient compte des lois, des politiques et des programmes nationaux, qui sensibilise les consommatrices et les consommateurs, modifie les comportements, favorise la collaboration avec les groupes industriels et les petites entreprises, collecte et fournit des informations sur des produits et des pratiques alternatives durables.

En conséquence, les cinq résultats *intermédiaires* (à moyen terme) qui orienteront l'investissement dans le projet sont :

1. Des interdictions des plastiques à usage unique, volontaires ou imposées par la loi, et autres instruments similaires sont adoptés, financés et mis en œuvre.
2. Les consommateurs et consommatrices, locaux, locales ou de passage (femmes, hommes, filles, garçons), utilisent moins de plastiques à usage unique et plus de produits alternatifs.
3. Les secteurs cibles, entreprises et commerces adoptent des mesures de réduction des plastiques.
4. Des produits et des pratiques alternatifs sont mis en évidence en vue de leur adoption.
5. Le PROE, en tant qu'organisme directeur régional, coordonne de façon efficace la mise en œuvre du Plan d'action contre les déchets marins.

Ciblage géographique du projet

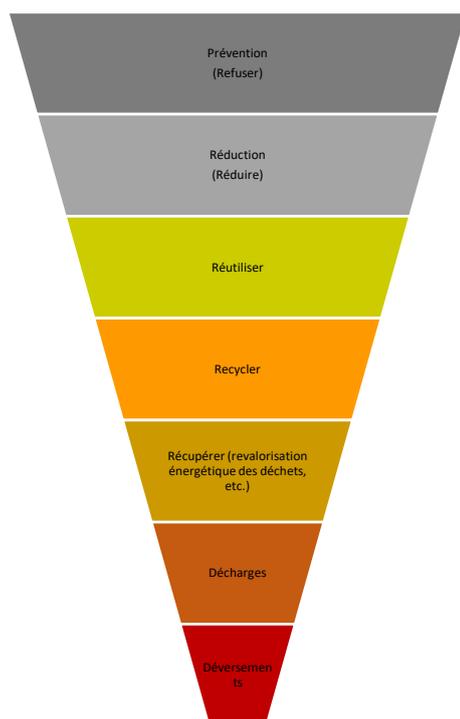
Le financement du projet appuiera, conseillera et aidera les États insulaires océaniques suivants : États fédérés de Micronésie, Fidji, îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, , Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Ces pays tireront des bénéfices soit par l'appui direct aux activités destinées à réduire les plastiques à usage unique, soit par le biais d'initiatives régionales menées dans le cadre du Projet, par le partage de connaissances et d'exemples de résultats probants et de bonnes pratiques mises en exergue par les actions du projet mises en œuvre dans des pays océaniques homologues.

Approche du projet vis-à-vis de la menace environnementale

Le POLP travaillera à réduire le volume des plastiques à usage unique qui finissent en déchets marins dans les environnements côtiers en veillant à diminuer l'utilisation de ces plastiques d'origine terrestre, principalement émis par les déchets des ménages et par l'industrie du tourisme, particulièrement :

- les sacs plastiques ;
- les emballages en polystyrène pour les plats à emporter ;
- les couverts, assiettes et gobelets en plastique ;
- les pailles en plastique ;
- les bouteilles en PET.

Le Plan d'action contre les déchets marins définit une hiérarchie d'actions en matière de gestion des déchets, inspirée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les activités du POLP seront principalement dédiées aux actions de type « Refuser » et « Réduire » :



Coordination et participation au projet pour les bailleurs de la région du Pacifique

Afin d'optimiser les résultats pour chaque nation du Pacifique ainsi que pour la région, le Projet interviendra également au nom du PROE pour coordonner et accompagner les partenariats avec les structures publiques, les bailleurs, les partenaires, l'industrie et la société civile en vue de réduire les principales sources de déchets plastiques marins dans le cadre du Plan d'action contre les déchets marins.

Les compétences et le savoir-faire de l'équipe du projet viendront compléter les autres programmes de gestion des déchets financés par les bailleurs, en particulier ceux qui visent la réduction de la pollution plastique marine. Le projet a été conçu de manière à permettre à d'autres bailleurs d'investir pour pouvoir en étendre la portée géographique, ou de fournir un appui à l'une ou l'autre des actions recommandées par le Plan d'action contre les déchets marins qui se trouvent actuellement hors du champ d'application du POLP.

Équipe chargée de la mise en œuvre du projet

L'investissement de l'État australien dans le POLP comprend notamment un financement destiné au PROE pour constituer une équipe dédiée à la lutte contre les déchets marins qui mettra en œuvre le POLP et coordonnera des initiatives analogues dans la région. Cette équipe comprendra :

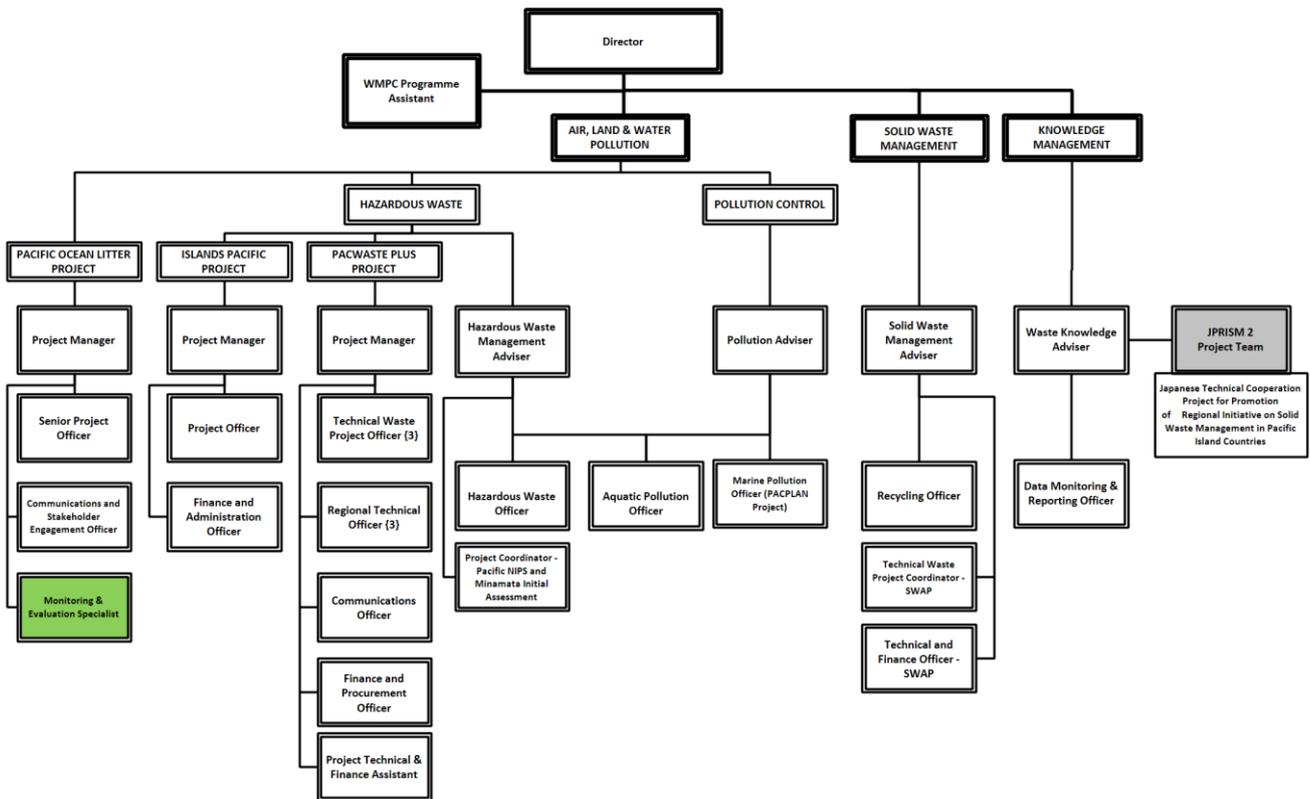
- un ou une responsable principal-e de projet ;
- un ou une responsable de la communication et de la mobilisation des partenaires ;
- un ou une spécialiste du suivi et de l'évaluation (faisant l'objet de la présente description de poste) ;

L'Australie prend également en charge le déploiement, pour une période de trois à quatre ans, d'un ou d'une cadre du ministère de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement en tant que « Gestionnaire de la mise en œuvre » détaché-e pour superviser le Projet et diriger l'équipe de lutte contre les déchets marins.

C. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Spécialiste du suivi et de l'évaluation – Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique
Programme :	Gestion des déchets et lutte contre la pollution
Équipe :	Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique (POLP)
Sous la responsabilité de :	Gestionnaire du projet
Responsable de : (Nombre total de personnes)	Aucune
Objet du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre opérationnel le <i>Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation</i>. • Diriger la mise en œuvre du suivi, de l'évaluation et de la production de comptes rendus concernant les activités par rapport au Cadre logique du Projet et à ses plans de travail annuels.
Date :	Mars 2022

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

La position de **Spécialiste du suivi et de l'évaluation** porte sur les principaux domaines de résultats suivants :

1. Mise en service et gestion du *Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation* du POLP.
2. Suivi, évaluation et production de comptes rendus concernant les activités approuvées dans le cadre du plan de travail annuel, conformément au Cadre logique du Projet ;
3. Élaboration et utilisation d'outils et de procédures de suivi et d'évaluation efficaces ;
4. Appui, conseil, apprentissage et élaboration d'outils et d'approches en matière de suivi et d'évaluation ;
5. Facilitation, mise en réseau, partenariats et collaboration.

Les exigences, attentes et normes de qualité pour les tâches énumérées ci-dessus sont décrites ci-dessous en des termes généraux.

(Tâches) Responsabilités du ou de la titulaire du poste :	(Performance) Le ou la titulaire du poste a accompli ses tâches si :
1. Mise en service et gestion du <i>Plan d'apprentissage et de production de</i>	

<p>comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation du POLP :</p> <p>a) Socialisation et mise en service du <i>Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation</i>, sous-tendu par le Cadre logique du Projet, en accord avec les cadres de suivi des résultats du PROE et des autres parties prenantes, en concertation avec les pays participants, les bailleurs (<i>notamment les consultants et consultantes désignées par les bailleurs pour le suivi et l'évaluation</i>) et les autres partenaires concernés.</p> <p>b) Veiller à ce que les plans de suivi et d'évaluation du projet soient conformes :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. au Cadre de suivi des résultats du PROE ; ii. à la conception du Projet ; iii. au Plan d'action régional du Pacifique pour la lutte contre les déchets marins (et autres cadres globaux et régionaux pertinents) ; iv. aux normes du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce en matière de suivi et d'évaluation (lorsque ces normes sont adaptées et ne contredisent pas les exigences du PROE en matière de suivi et d'évaluation, auquel cas les normes du Ministère prennent le pas). <p>c) Veiller à ce que les opérations de suivi et d'évaluation du Projet contribuent à la collecte de données et d'informations relatives aux enseignements tirés, aux bonnes pratiques et aux enjeux sociaux transversaux (tels que l'égalité hommes-femmes, l'inclusion des personnes handicapées et l'environnement) et à la production de rapports à ces sujets, et démontrent une progression envers les résultats attendus à mi-parcours, en fin de projet et à long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation, est prêt à être approuvé par le Comité de gestion du projet et à être appliqué ; • Le Plan est bien compris par l'équipe du Projet et est correctement appliqué à l'ensemble des activités du projet ; • Le Plan correspond à la conception du Projet, au Plan de mise en œuvre du projet, au Cadre de suivi des résultats du PROE et aux autres cadres régionaux et mondiaux pertinents et aux normes des bailleurs afférentes ; • Le Plan permet au Projet de suivre efficacement la progression et de degré de succès et de performance envers les résultats convenus à mi-parcours et en fin de projet ; • Le Plan contribue à la collecte de données et d'informations utiles (dont les enseignements tirés) à l'appui des comptes rendus au sujet des résultats attendus en fin de projet et, éventuellement des résultats à long terme ; • Les informations générées par le Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation peuvent être incluses dans les publications du Projet, employées lors d'importantes occasions (ex. : réunion des Groupes de travail), et publiées sur le site et les pages du Projet.
<p>2. Suivi, évaluation et production de comptes rendus concernant les activités approuvées dans le cadre du plan de travail annuel, conformément au Cadre logique du Projet :</p>	

<p>a) Rédiger des plans annuels pour les opérations de suivi et d'évaluation (dont la production de comptes rendus à ce sujet), conformes aux exigences globales du Plan de mise en œuvre du projet et aux calendriers et activités menées dans le cadre des plans de travail annuels ;</p> <p>b) Examiner et actualiser le Cadre logique du Projet en tenant compte des résultats et observations du suivi et de l'évaluation, notamment en collaboration avec les partenaires concernés ;</p> <p>c) Diriger le suivi et l'évaluation de la progression du Projet au regard de son Cadre logique et de son Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation, notamment en ce qui concerne le suivi :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. de l'exécution des activités ; ii. des risques sociaux et environnementaux et des mesures de remédiation qui ont été prises ; iii. l'intégration des thématiques de l'égalité hommes-femmes, de l'inclusion des personnes handicapées et des autres enjeux sociaux pour garantir qu'elle se fasse en temps opportun et de manière conforme. <p>d) Contribuer à la rédaction et à la production des rapports semestriels et annuels sur la progression du Projet, conformément aux exigences afférentes pour la production de rapports à destination du Comité de gestion de projet, du Protocole d'entente et des rencontres périodiques (notamment les réunions des Groupes de travail), le cas échéant ;</p> <p>e) Diriger la collecte, l'analyse et la compilation de données et d'informations pour faire état de la progression envers les résultats définis dans le Cadre logique et dans le Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation, et seconder l'équipe du Projet, les consultants et consultantes et les pays participants dans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités programmées pour exécution dans un plan de travail sont accompagnées d'un programme de suivi bien construit, réalisable et durable ; • Le Cadre logique du Projet est réévalué lorsque cela est nécessaire, de concert avec les principaux partenaires, et sa nouvelle version est approuvée en tenant compte de résultats et de recommandations claires de la part des opérations de suivi et d'évaluation ; • La progression au vu des résultats définis dans le Cadre logique peut être démontrée dans les faits ; les activités de suivi et d'évaluation sont menées de manière uniforme pour garantir la précision et la cohérence des comptes rendus réguliers du Projet ; • Les nouveaux risques, enjeux et problèmes rencontrés pendant la mise en œuvre des activités sont signalés et résolus en temps opportun, du fait du bon fonctionnement du système de suivi. • Les pays participants bénéficient d'une aide pour pouvoir apporter leurs propres contributions à des rapports d'activité bien synthétisés et analysés, avec des preuves concrètes de la progression des différentes activités et du franchissement des étapes en vue de l'obtention des résultats définies dans le Cadre logique du Projet ; • Les données et les informations émanant de diverses sources, y compris les travaux sur le terrain, sont collectées de manière stratégique et opportune, analysées en profondeur et synthétisées en collaboration avec les principaux partenaires en vue de faire état des réalisations sur la base d'éléments concrets, des enseignements tirés, de la progression envers les résultats attendus en fin de projet et des bonnes pratiques ; • Lorsque la demande en est faite et lorsque cela est jugé approprié ou réalisable, les autorités, les secteurs et les collectivités des pays bénéficiaires bénéficient d'une aide et de conseils qui permettent à leurs systèmes et procédures de production de rapports de rendre compte des réalisations, des retombées, des enseignements tirés et des
---	---

<p>leurs opérations de collecte et d'analyse des données et des informations utiles pour leurs activités.</p>	<p>bonnes pratiques résultant des activités du Projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des évaluations de suivi sont faites, des rapports de synthèse et des recommandations sont produits et approuvés ; • Les évaluations participatives du Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation, du calendrier et des résultats du Projet approuvent les approches et les outils adoptés.
<p>3. Élaboration et utilisation d'outils efficaces pour le suivi et l'évaluation :</p> <p>a) Coordonner le développement des outils pratiques de suivi et d'évaluation nécessaires (collecte des données et outils d'analyse, base de données, sondage, etc.) pour compléter le Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation du Projet et son Cadre logique ;</p> <p>b) Prodiguer une aide et des conseils techniques en matière de suivi et d'évaluation au ou à la Gestionnaire de la mise en œuvre, aux consultants et consultantes engagés pour l'exécution des activités et, le cas échéant, aux pays participants et aux partenaires ;</p> <p>c) Élaborer les modèles nécessaires pour la production de rapports afin de permettre au ou à la Gestionnaire de la mise en œuvre de rendre des comptes concernant les résultats du Projet attendus à mi-parcours et en fin de projet ;</p> <p>d) Organiser la collecte de données désagrégées sur le handicap et sur les enjeux hommes-femmes dans toutes les opérations ;</p> <p>e) Préparer le mandat ou les méthodes pour les évaluations spécifiques identifiées comme hautement prioritaires, en concertation avec les partenaires ;</p> <p>f) Commanditer les évaluations de haute priorité, en superviser l'exécution et veiller à leur qualité, le cas échéant ;</p> <p>g) Veiller à ce que l'intégration des enjeux d'égalité hommes-femmes et d'inclusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des outils de suivi et d'évaluation appropriés et faciles d'emploi sont produits, bien compris et sont employés correctement par le Projet, les pays participants et les consultants, consultantes et prestataires (le cas échéant) ; • La production de comptes rendus par le Projet bénéficie de données et informations claires, obtenues grâce aux mesures et outils de suivi et d'évaluation ; • Les modèles de suivi et d'évaluation du Projet facilitent et encouragent la compilation de données et d'informations pertinentes dans un format pouvant être aisément utilisé pour la production de comptes rendus et de notes d'information par le Projet, qui « contribuent à un récit » de la progression en vue de l'atteinte des résultats ; • Des mandats de bonne qualité sont préparés pour les évaluations, réalisables avec les ressources disponibles et conformes aux normes du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce en matière de mandats pour les évaluations indépendantes ; • Veiller à ce que les procédures d'évaluation soient solides, à ce que les contrats comportent assez de points de contrôle et à ce que les normes de qualité soient incluses, pour faire en sorte que des évaluations de la qualité requises soient faites, et que les rapports d'évaluation satisfassent aux normes du Ministère en matière de production de rapports d'évaluation indépendante ;

<p>du handicap soit mesurée comme défini dans le Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation, et à ce que les possibilités de participation des femmes et des personnes avec un handicap soient envisagées et utilisées pour toutes les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, conformément à la Stratégie du POLP pour l'égalité hommes-femmes et l'inclusion sociale.</p>	<p>Les rapports du POLP racontent clairement l'histoire de la participation des femmes et des personnes avec des handicaps, et présentent leur point de vue.</p>
<p>4. Appui, conseil, possibilités d'apprentissage et de perfectionnement en ce qui concerne les activités et approches en matière de suivi et d'évaluation :</p> <p>a) Aménager des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement (coaching, tutorat, apprentissage pratique, formations spécifiques, etc.) pour les pays participants et pour le personnel du Projet et du PROE concernant les bonnes pratiques, les méthodes, les outils, les techniques et modèles de production de rapports en matière de suivi et d'évaluation, lorsque requis par le projet ;</p> <p>b) Diriger une analyse des besoins d'apprentissage en suivi et en évaluation pour les pays participants, les entreprises et la société civile, et envisager des possibilités d'appui à l'apprentissage et au perfectionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement en suivi et en évaluation sont aménagées et organisées de façon professionnelle ; • Les résultats en matière d'apprentissage et de perfectionnement sont obtenus : les représentants et représentantes des pays participants sont capables d'utiliser efficacement les techniques et outils de suivi et d'évaluation dans leur propre pays ; • Les outils de suivi et d'évaluation (notamment les modèles de rapports) sont bien compris par les personnes participantes ; <p>Des rapports d'analyse des besoins d'apprentissage décrivent clairement les besoins d'apprentissage et de perfectionnement pour la pratique du suivi et de l'évaluation, en tenant notamment compte des méthodes et des approches requises pour renforcer les capacités, et sont accompagnés d'un plan de travail budgétisé et d'un calendrier destiné à orienter l'exécution des formations.</p>
<p>5. Mise en réseau, partenariats et collaboration :</p> <p>a) Apporter son concours à la gestion et à la coordination des nouveaux partenariats établis pendant la mise en œuvre du Projet, notamment par la collaboration avec d'autres projets pouvant compléter les activités du POLP, en coopération avec le ou la Gestionnaire de la mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le PROE, le ministère australien de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement et les autres bailleurs collaborent effectivement en tant que partenaires régionaux pour l'exécution d'activités fondées sur des données probantes dans le cadre du Plan d'action régional de lutte contre les déchets marins ;

<p>et avec le ou la Responsable des communications du POLP ;</p> <p>b) Diriger la présentation et la diffusion des principaux résultats obtenus par le Projet, confirmés par les activités de suivi et d'évaluation menées aux niveaux régional, national et local.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le PROE, le Ministère et les autres bailleurs et partenaires sont mieux informés de la situation et des résultats du projet ; • Un solide réseau est mis en place aux niveaux mondial, régional, national et local pour les partenaires désireux d'apporter leur concours et de collaborer afin d'atteindre les objectifs du Projet (et, de façon plus générale, du Plan d'action) et de ses activités.
---	--

Remarques

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son ou sa titulaire et par la direction ou le ou la gestionnaire du Projet, dans le cadre du Système d'amélioration des performances du PROE.

Cette section pourrait être reprise dans le Plan d'amélioration des résultats personnels du candidat ou de la candidate sélectionné-e.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Mise en service et socialisation du Plan d'apprentissage et de production de comptes rendus en matière de suivi et d'évaluation du POLP pour veiller à ce qu'il soit conforme, approprié, robuste et pratique, en collaboration avec les bailleurs, les pays participants et les principaux partenaires ;
- Veiller à la mise en œuvre des activités du projet de manière à permettre la réalisation mesurable de la progression en vue de l'atteinte des résultats et à trouver les éléments probants à l'appui de ces jalons ;
- Gérer la collecte de données et d'informations, encadrer leur analyse participative pour saisir les enseignements tirés et l'emploi de bonnes pratiques en utilisant les outils et systèmes de suivi et d'évaluation approuvés, élaborés dans le cadre du Projet ;
- Apport en temps opportun de conseils et d'orientations à destination du ou de la Gestionnaire de la mise en œuvre, de l'équipe du Projet et du personnel du PROE, ainsi que des consultants, consultantes, experts et expertes techniques recruté-es pour l'exécution des activités ;
- Production et présentation de supports appropriés et adaptés au contexte pour l'apprentissage et le perfectionnement en matière de suivi et d'évaluation, et apport de conseils aux pays participants concernant l'élaboration de leurs propres outils et approches de suivi.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<p>Externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement ; • Bailleurs et autres organisations régionales (telles que les organisations du CORP), y compris leurs équipes de projet ; • Comités de gestion de projets et Groupes de travail ; • Pays bénéficiaires ; • Expert-es, consultant-es et prestataires ; • Organisations régionales et internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux données et aux informations ; • Coordination et uniformisation des outils et des pratiques de suivi et d'évaluation ; • Conseils et aide ; • Collaboration et concertation ; • Encadrement des procédés participatifs pour la collecte des données, leur analyse et leur interprétation, et pour l'apprentissage ; • Négociations, communications et production de rapports ; • Aménagement de possibilités d'apprentissage et de perfectionnement en matière de suivi et d'évaluation.
<p>Interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire de la mise en œuvre ; • Équipe du POLP ; • Équipe de direction du PROE ; • Autres programmes du PROE ; • Unité de coordination des projets du PROE ; • Service des finances du PROE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux données et aux informations ; • Collaboration et coordination ; • Travail d'équipe ; • Conseils et aide ; • Couverture des activités et production de comptes rendus à leur sujet ; • Encadrement des procédés participatifs pour la collecte des données, leur analyse et leur interprétation, et pour l'apprentissage ; • Communications et partage d'informations ; • Discussions et négociation ; • Suivi de la correspondance.

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- Apte à rechercher des possibilités de financement pour des activités de projets soumis à autorisation

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité. Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou

d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables
1. Avoir obtenu au minimum un diplôme de maîtrise en sciences de l'environnement et du développement durable régionales ou mondiales ou en administration des entreprises, sciences sociales ou autres domaines techniques pertinents, OU, à défaut, un diplôme de licence assorti d'une expérience professionnelle pertinente en sus de l'expérience professionnelle minimum exigée dans les domaines concernés.

Connaissances et expérience

Indispensables
2. Au moins sept ans d'une vaste expérience du suivi et de l'évaluation avec une capacité technique pour des projets touchant à l'environnement, à la gestion des déchets, à l'impact social et humain ou à la gouvernance, de préférence dans la région du Pacifique insulaire (ou environnement de développement similaire).
3. Excellentes capacités de conseil stratégique et d'analyse, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres de suivi et d'évaluation.
4. Excellente connaissance des bonnes pratiques, concepts, principes et pratiques actuels et émergents de suivi et d'évaluation, et de leur application aux organisations régionales et internationales, de préférence dans le Pacifique insulaire.
5. Excellentes connaissances de la région du Pacifique insulaire et appréciation des menaces qui pèsent sur elle, et capacité avérée à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ; solide expérience pour établir et entretenir des relations efficaces avec un groupe de personnes diverses, notamment à différents niveaux d'une administration, d'une ONG et de divers groupes de parties prenantes.
6. Excellente expérience de la gestion de projets et de programmes, avec un accent particulier porté sur le suivi et l'évaluation, notamment en matière de gestion financière, d'élaboration de propositions, d'aménagement de possibilités d'apprentissage et de perfectionnement et de rédaction de rapports.
7. Excellentes compétences en communication écrite et verbale en anglais ainsi que des compétences et une expérience en matière de collaboration et d'animation de groupes techniques et diversifiés afin de garantir une communication efficace, la mise en commun des connaissances et l'apprentissage.

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	• Conseil et analyse ;
---------------	------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et bonnes pratiques de suivi et d'évaluation ; • Mise en service des cadres de suivi et d'évaluation ; • Production de rapports, planification, budgétisation et exécution des programmes de travail.
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Communication ; • Gestion des données ; • Mise en réseau ; • Renforcement des capacités et application des modules et supports de formation.
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Production de rapports (notamment sur les finances du projet) ; • Pratique générale de gestion de projets ; • Appréciation des enjeux environnementaux dans la région du Pacifique insulaire ; • Appréciation des nouveaux enjeux en matière de développement dans la région du Pacifique.
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PROE ; • Un Pacifique plus propre 2025 ; • Objectifs de développement durable ; • Connaissance de base des objectifs du programme d'aide de l'Australie pour le Pacifique : (https://dfat.gov.au/geo/pacific/engagement/Pages/strengthening-our-pacific-partnerships.aspx)

Comportements essentiels

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des performances personnelles :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Modification de la description de poste

Des modifications à la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

« En raison de la pandémie de COVID-19 qui touche la région et de la priorité donnée par le Secrétariat du PROE à la sécurité, à la santé et au bien-être de son personnel, veuillez noter que d'éventuels retards pourraient survenir dans la prise de rendez-vous. Il sera possible d'aborder cette question en profondeur avec les candidats et candidates sélectionnés ; toute nomination ou recrutement ne seront envisagés que lorsque les conditions dans la région permettront l'intégration de nouveaux et nouvelles membres du personnel. En vertu du Plan d'urgence du PROE pour la réponse et la préparation à la COVID-19, l'ensemble des membres du personnel du PROE doivent être entièrement vaccinés. Les cartes de vaccination doivent être présentées avant toute confirmation d'affectation. »

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée : La nomination est d'une durée de 3 ans au départ avec renouvellement possible de 2 à 3 ans, conformément au calendrier du Projet, sous réserve de la performance au cours de la période initiale, de la poursuite des activités de projets connexes et de la disponibilité des fonds.

Salaire : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 11 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 36 326 DTS par an. Ce montant équivaut à 138 632 tālās du Samoa (soit 57 764 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 40 867 DTS, soit l'équivalent de 155 961 tālās du Samoa (ou 64 984 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Indemnité différentielle du cout de la vie : Une indemnité différentielle de cout de la vie s'élevant à 4 770 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu·e. Actuellement, l'équivalent en tālās du Samoa s'élève à 18 203 SAT (7 584 USD) par an. L'indemnité différentielle du cout de la vie correspond à la différence du cout de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en tālās du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,40 SAT

Mandat : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu·e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. L'affectation est soumise à un examen médical favorable, à un extrait de casier judiciaire vierge, à une certification des diplômes, à une carte de vaccination contre la COVID-19, ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

L'affectation peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le système d'amélioration des performances personnelles du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : Le PROE peut prendre en charge certains frais d'affectation et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu-e, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Au cours actuel, ceci équivaut à 4 198 tālās (1 749 USD).

Hébergement provisoire et assistance : À leur arrivée à Apia, le ou la candidat-e retenu-e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le ou la candidat-e retenu-e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les six mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : Le candidat ou la candidate retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'études : Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 500 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (19 500 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : Il est prévu de prendre en charge un billet d’avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d’enseignement (partant du principe qu’il s’agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n’étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l’époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n’ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d’expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d’un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n’ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d’expiration du contrat.

Aide au logement : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s’élevant à 75 % d’un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 2 850 SAT (1 188 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l’évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l’objet d’un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu’à 2 400 SAT (1000 USD, 000) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l’aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu’à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu’à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé-es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : L’ensemble des membres du personnel sont couvert-es par la police d’assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : L’ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d’une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : L’ensemble des membres du personnel sont tenu-es de contribuer à une caisse de retraite reconnue. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l’étranger aura la possibilité de cotiser à une caisse de retraite locale ou de choisir un autre fonds pour sa cotisation à la retraite. Après approbation, le PROE versera le salaire de base minimum requis par la loi à la caisse choisie. Pour le Samoa, ce taux est actuellement de 10 %.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d’apprentissage et de perfectionnement dépendent du système du PROE pour l’amélioration des résultats personnels et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui soit :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ;
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. le formulaire de candidature dûment complété, téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi des candidatures :

- a) **PAR COURRIEL** : (**OPTION PRÉFÉRÉE**) L'objet du courriel doit être clairement libellé de la façon suivante : « **Candidature au poste de Spécialiste du suivi et de l'évaluation, Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique** ». Il doit être envoyé à l'adresse recruitment@sprep.org OU
- b) **PAR COURRIER POSTAL OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général du PROE, P.O. Box 240, Apia ou Fax (685) 20 231 et clairement indiquer « **Candidature pour le poste de Spécialiste du suivi et de l'évaluation, Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique** »

Pour de plus amples renseignements sur le PROE et sur les activités qu'il mène dans la région, veuillez consulter le site internet du PROE, www.sprep.org.

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Roger Warren au numéro (685) 21929 ext. 325 ou par courriel à l'adresse rogerw@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 22 avril 2022. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi